



ACTES DE LA TABLE RONDE

DROITS CULTURELS ET POLITIQUES PUBLIQUES

DÉBAT PUBLIC
JEUDI 5 OCTOBRE 2017



CONSEIL D'ÉVELOPPEMENT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

C2D.LAMETRO.FR

SOMMAIRE



OUVERTURE

Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole

Francie MÉGEVAND, vice-présidente déléguée à la culture

Caroline SCHLENKER, co-présidente du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole

Jean CAUNE, membre du Forum des Lucioles



INTERVENTIONS LIMINAIRES

Patrice MEYER BISCH, co-rédacteur de la déclaration de Fribourg: « Les droits culturels, quelles responsabilités pour les collectivités territoriales ? »

Marie Christine BLANDIN, sénatrice et ancienne présidente de la Commission Culture, Éducation et Communication à l'origine de la loi sur les droits culturels : « Les droits culturels sont inscrits dans la loi NOTRe : enjeux, résistances, perspectives ».

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

RETOUR D'EXPERIENCES DE COLLECTIVITES ENGAGÉES AUTOUR DES DROITS CULTURELS



Vincent GULLON, directeur adjoint de l'Observatoire des Politiques Culturelles : quelques mots d'introduction

Catherine BRUNAUD-RHYN – Conseillère Départementale déléguée à la Culture - Laurence Loyer-Camebourg – Directrice de la délégation à la Culture - Conseil Départemental de la Manche

Emmanuelle WILLIAMSON – Adjointe à la Culture et à l'Éducation - Ville de Lorient

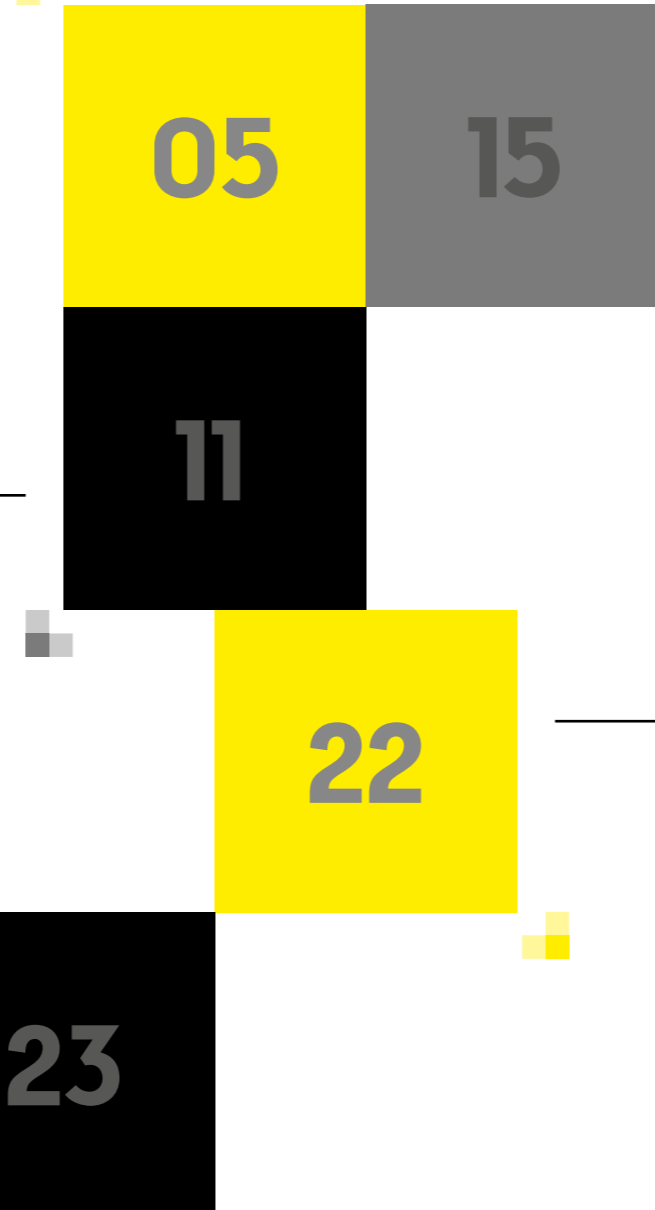
Sonia PIGNOT : Maire-Adjointe déléguée à la culture et au patrimoine - Ville de Saint Denis

Raoul LHERMINIER : Conseiller Départemental délégué - Conseil Départemental de l'Ardèche

Patrice MEYER BISCH : présentation du réseau Culture 21 porté par Christelle BLOUET, fondatrice et coordinatrice du Réseau Culture 21



QUELQUES MOTS SUR LES ÉCHANGES EN ATELIERS





OUVERTURE

Christophe FERRARI, Président de Grenoble-Alpes Métropole

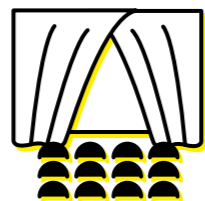


Ne me remerciez pas de vous accueillir, vous êtes chez vous ici, on est tous un peu chez soi.

Merci à vous coprésident, co-présidente du C2D pour cette invitation, ce plaisir d'être là avec vous, de saluer le Forum des Lucioles, l'Observatoire des Politiques Culturelles, pour l'organisation de ce temps d'échange, de ce travail, de cette réflexion sur un sujet fondamental qu'est la question des droits de façon globale et, de façon plus précise, les droits culturels. C'est toujours rassurant dans une société où les sujets de rapidité, d'instantanéité sont omniprésents dans nos vies, où se succèdent à des cadences folles des débats qui ne sont pas forcément des débats, sur tous les sujets et c'est extrêmement rassurant de trouver des lieux, des îlots où se discutent des questions fondamentales, des questions de fonds et notamment une, qui me tient à cœur, comme d'autres mais celle-là en particulier, la question des droits culturels

La Loi Notre, ainsi que la Loi Maptam, prévoient que les métropoles soient compétentes pour « la création, l'aménagement, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt métropolitain ». Le 3 novembre 2016, le conseil métropolitain a délibéré pour ajouter une nouvelle dimension à son action en adoptant une délibération cadre relative à la politique culturelle métropolitaine. La délibération nécessitait la majorité des 2/3 du conseil. C'est ce type de vote particulier qui donne une portée si particulière à cette délibération. Le fait qu'une délibération soit adoptée à une telle majorité montre la nécessité de fabriquer à la fois du consensus, de l'orientation, du mouvement, de l'inscription dans des fondations solides pour pouvoir effectivement bâtir l'avenir.

... / ...



Cette délibération a été le fruit d'un travail partenarial large avec les différents acteurs que nous avons associés sur une durée courte et assez rythmée : les partenaires institutionnels, les habitants, les acteurs culturels, les élus métropolitains engagés et impliqués sur ce sujet, le conseil de développement qui a rendu un avis sur la plus-value que pourrait apporter la métropole dans les pratiques culturelles, etc. Nous nous sommes interrogés sur un sujet qui nous obsède en permanence, ici, à la métropole. Nous nous demandons quel peut être finalement le bon rôle, la bonne place d'une institution en devenir qu'est la métropole. La métropole d'hier n'est pas celle d'aujourd'hui et celle de demain ne sera pas celle d'aujourd'hui. Elle se bâtit, elle se construit, elle se transforme, elle se muscle, elle donne de la chair aux politiques publiques, elle est donc dans cette dynamique évidemment. Pour moi c'est important de le redire car le débat qui est organisé aujourd'hui est un débat de nature à contribuer à quelque chose qui n'est pas figé, quelque chose qui est en mouvement. Le C2D, dans sa contribution, soulignait l'importance de faire disparaître les barrières qui entravent les parcours culturels des métropolitains et de permettre la rencontre et la mise en réseau des acteurs. Des éléments qui sont très forts et qui restent à construire, à porter, à fabriquer ensemble. Nous avons convergé sur des points qui sont essentiels. La délibération du 3 novembre 2016 peut paraître inachevée, et heureusement qu'elle l'est. Nous savions dès le départ qu'elle serait un point initial qui permettrait de créer une dynamique collective sur l'avenir. Cela nous le savions et c'est un élément qui a permis d'éviter que nous soyons trop frustrés et qui nous a permis de nous dire que finalement, nous plantons certains jalons mais nous savons que tout cela se construira progressivement. Nous devons toujours nous interroger sur la façon dont nous pouvons agir dans la complémentarité.

Comment la métropole se pose comme un animateur territorial qui permette de fabriquer du lien, de créer cette plus-value collective ?

C'est tout cela qu'il faut désormais traduire sur beaucoup de champs. Il ne peut pas y avoir de modèle unique, ce modèle est à construire, c'est la grande chance que nous avons finalement de fabriquer, d'être dans la démarche un peu d'artisan de la fabrication d'un édifice collectif que nous sommes en train de bâtir.

Le 3 novembre 2016, la métropole a dit très clairement qu'il fallait poursuivre le travail, amplifier l'ambition en matière culturelle, parce que je suis persuadé, comme Francie Mégevand et d'autres, que nous sommes dans une société qui est en permanence tentée par le morcellement, par l'individualisation ou la fabrication de morceaux épars et dispersés et que la culture est un moyen majeur d'unir, de lier, de rassembler les hommes et les femmes, chacun dans ses parcours de vie, dans son histoire et dans ce qu'il apporte au territoire et qui a déjà beaucoup apporté, pour celle et ceux qui ont contribué, qui ont fabriqué ce territoire.

Ce travail-là, relativement nouveau, a fait l'objet d'un moment particulier, celui de la signature en février 2017 d'une convention de coopération avec l'État, en présence de Madame la Ministre, ce qui était un signe important. Et quand on regarde à l'échelle des métropoles, mais l'Observatoire des politiques culturelles connaît cela par cœur avec son rôle d'observation de partout dans les territoires, mais à quel point finalement ce sujet des politiques culturelles des métropoles est un sujet qui n'est pas si simple que ça à aborder dans beaucoup de territoires. Nous estimions parfois être très loin du sujet et en réalité, on s'apercevait que sur certains sujets nous l'étions effectivement, sur d'autres nous n'étions finalement pas si mal placés. Dans tous les cas, nous avons déjà initié des choses, il faut rester modeste sur les sujets. Et c'est en toute logique que récemment, après cette signature, la Métropole a élu Francie Mégevand comme vice-présidente en charge de la culture et de l'éducation, vendredi dernier, dans cette même salle. C'est aussi une traduction très forte, très claire et très nette que cette compétence, qui est pourtant une compétence naissante, devait être portée dans l'organisation politique métropolitaine et portée par une vice-présidente qui permettrait de donner toute cette dynamique. C'est très symbolique de l'engagement plein et entier de la métropole sur ces questions-là.

Francie Megevand a suivi tout le travail dense qui a été mené cette année-là, plus de 50 réunions, pour la définition de l'intérêt métropolitain ; elle a souhaité que sa ville, Eybens, s'investisse fortement sur les questions culturelles et je sais qu'elle saura mettre toute son énergie, son savoir-faire, sa volonté au service de la construction d'une politique culturelle métropolitaine ambitieuse.

Nous allons être aussi dans une dynamique où j'ai la conviction à la fois que les politiques culturelles sont de formidables leviers de liens entre les femmes et les hommes vivant dans un territoire mais c'est aussi une formidable façon d'exprimer ce que nous sommes à l'extérieur du territoire et je considère que la culture et les politiques culturelles quelles qu'elles soient, menées par les artistes dans les communes, dans le tissu associatif mais aussi celles poussées, soutenues par la métropole, c'est une formidable façon d'exprimer aux habitants de notre pays et au-delà ce qui est notre particularité qui se conjugue aussi avec notre histoire collective.

Et j'ai la conviction que nous pourrons porter une image forte mais aussi agréable, généreuse de ce qu'est notre métropole au travers de ce qu'est notre politique culturelle. Merci pour le travail que vous menez au service de ce beau territoire.

**LA CONVICTION
QUE NOUS
POURRONS
PORTER UNE
IMAGE FORTE
MAIS AUSSI
AGREABLE,
GENEREUSE
DE CE QU'EST
NOTRE
METROPOLE
AU TRAVERS
DE CE QU'EST
NOTRE POLITIQUE
CULTURELLE.**

Francie MÉGEVAND, Vice-présidente déléguée à la culture, et Maire d'Eybens

Merci au Président pour son introduction et surtout pour la confiance qu'il m'accorde avec cette responsabilité d'entamer et de poursuivre mais surtout de conforter la politique culturelle de la métropole grenobloise. Et surtout bonjour à tous parce que j'ai grand plaisir à me jeter à l'eau avec cette journée qui tombe tout à fait bien. Les droits culturels c'est un sujet tout à fait important et qui rencontre ma conception de la culture qui n'est pas la cerise sur la gâteau quand on a tout accumulé, mais qui est un besoin primaire comme le besoin de se loger, de s'exprimer, parce qu'elle est particularité de l'être humain, qui doit pouvoir exercer sa créativité, son imaginaire, parce qu'elle est une source de compréhension mutuelle, de compréhension du monde, de constituer une passerelle qui permet de vivre ensemble même si on ne voit pas les choses de la même façon.

Loin d'être un luxe, la culture est un fondement de notre société, de notre vie en société mais, bien sûr, c'est un défi, une responsabilité. Il faut que l'on donne vie à cette délibération cadre que nous avons adopté à la fin de l'année dernière, et il reste encore beaucoup de choses à faire. Une des particularités de notre métropole est qu'elle est très riche sur le plan culturel et donc qu'il va falloir ensemble assembler toutes ces richesses, ces ressources pour qu'elles convergent vraiment vers une politique ambitieuse. Et cela ne se fera pas en un jour. Moi je suis très investie sur l'idée que l'on a 2 ans et demi, 3 ans pour créer toutes les fondations d'un prochain mandat qui verrait se déployer grandement nos ambitions culturelles pour le territoire.

Le socle donc a été posé dans la délibération cadre, c'est :

- faciliter l'accès de chaque métropolitain aux richesses culturelles du territoire et donc je crois que la dessus on va pouvoir effectivement, compte tenu des remarques qu'a fait le C2D, s'entendre au moins sur l'objectif prioritaire et c'est ce que nous essayerons de faire ;
- soutenir et promouvoir la création, pour les raisons que j'ai évoquées juste avant, qui est un élément important de vitalité aussi pour notre territoire et qui peut porter notre rayonnement ; sans oublier la contribution que cela peut apporter au secteur économique de la culture dont il faut préserver par les temps qui courent, les emplois et les possibilités d'action.

Le premier chantier sera de renforcer la vocation métropolitaine des équipements que nous avons pris en compétence, qui sont l'Hexagone, la MC2 et le Centre Chorégraphique National, et de leur faire jouer le rôle qu'ils sont en mesure de jouer en matière d'ambitions que nous avons et. Mais bien sûr, il y a beaucoup d'autres chantiers à conduire avec vous pour que cela devienne réalité et que cela réponde aux attentes des métropolitains.

Dans l'esprit de concertation, je suis quelqu'un qui aime bien discuter et donc, je pense que la dessus on devrait, même si l'on n'est pas d'accord, pouvoir parler. C'est pour cela qu'aujourd'hui je vais surtout vous écouter, essayer de rester le plus longtemps possible et entendre l'état de vos travaux, de vos réflexions de vos propositions. D'ailleurs c'est une journée dont je salue la qualité du programme et des interventions qui va nous permettre de questionner nos engagements collectifs pour mettre en œuvre une vraie politique culturelle dans ce territoire qui sera facteur d'éducation, de citoyenneté, de créativité et qui nous permettra de créer des liens avec des secteurs essentiels autour de la culture pour qu'elle donne tout son profit à nos populations.

Donc, je vous remercie d'avance pour vos travaux et je serais très attentive. Nous allons ensemble commencer un beau défi dont je ne doute pas qu'il sera très productif.



LOIN D'ÊTRE UN LUXE, LA CULTURE EST UN FONDEMENT DE NOTRE SOCIÉTÉ, DE NOTRE VIE EN SOCIÉTÉ MAIS, BIEN SÛR, C'EST UN DÉFI, UNE RESPONSABILITÉ.

Caroline SCHLENKER, co-présidente du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole

LES DROITS CULTURELS VISENT À GARANTIR À CHACUN LA LIBERTÉ DE VIVRE SON IDENTITÉ CULTURELLE.

Bonjour à tous, quand on regarde autour de nous, on constate souvent que la culture rime avec « divisions », des cultures que l'on oppose, des revendications culturelles qui sont sources de tensions et de conflits. Pourquoi ? Je crois que nous ne pensons pas tous ce que la culture peut vouloir dire. Nous vivons dans un pays magnifique, magnifique par ces gens qui y habitent, par leurs différences et leurs convergences, par ces liens qui se créent, par la joie qui se dégage, par cet imaginaire nourri de paysages, de son histoire, et du vivant, par l'amour qui si souvent le caractérise, par ses cultures riches et diverses qui le traversent et qui l'irriguent. Nous vivons un temps extraordinaire. Nous savons plus de choses que nous n'avons jamais sues. Nous avons accès au minuscule comme au très grand, nous pouvons voyager à distance sur nos téléphones et sur nos ordinateurs. Nous pouvons créer des liens d'individu à individu d'un bout à l'autre de la planète. Nous sommes aussi le pays des Droits de l'Homme. Nous portons l'héritage de longues batailles pour la liberté, pour l'égalité, et pour plus de fraternité. Nous avons l'héritage de penseurs célèbres, d'artistes, de philosophes, et d'historiens. Nous avons en fait tout pour bien vivre ensemble. Les politiques publiques peuvent également nous aider, nous donner un cadre, une vision, pour que dans ce monde qui bouge sans cesse autour de nous, chacune de nos cultures soient respectées. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité d'un précédent travail du C2D sur l'intérêt métropolitain en matière de sport et culture, transmis aux élus en 2016.

Nous souhaiterions d'abord remercier Henri Touati et Alain Manac'h qui sont les deux pilotes du groupe culture ainsi que tous les participants de ce groupe, qui ont rendu cet après-midi de travail possible. Nous souhaitons aussi remercier le Forum des Lucioles et 2 acteurs nationaux que sont l'Observatoire des Politiques Culturelles et le Réseau Culture 21 qui nous ont aidés dans la préparation de cette table ronde. Nous remercions également l'ensemble des intervenants, élus comme experts, qui ont accordé leur temps pour partager avec nous leur expérience. Nous remercions aussi tout particulièrement Christophe Ferrari, président de la métropole, et Francie Mégevand, nouvelle vice-présidente déléguée à la culture, pour leur présence parmi nous aujourd'hui.

Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle. Pouvoir s'exprimer dans sa langue, en privé comme en public, est un droit qui me touche particulièrement. C'est dans l'exercice de ce droit que je vais, avec votre accord, conclure ce discours dans ma langue natale, l'anglais :
I wish to welcome you to the event of the civil council of Grenoble-Alpes Métropole. I thank you all for coming, to take part in this challenging endeavor and to change the way we view politics culture with our communities at the local level.

Je vous souhaite à tous une excellente après-midi parmi nous.



INTERVENTION DE

Jean CAUNE, Forum des Lucioles

CETTE JOURNEE EST IMPORTANTE POUR NOUS CAR ELLE CONCRETISE UNE PREMIERE PHASE.

Le Forum des Lucioles, que je ne représente pas du tout mais je parle en son nom, est un collectif. C'est avec plaisir que je vois dans la salle aujourd'hui la plupart de ses membres. On est légitimé que par nous-mêmes et nous avons commencé une action il y a 2 ans sur les droits culturels avec l'aide de plusieurs intellectuels dont Patrice Meyer-Bisch mais aussi Jean-Michel Lucas. Ce moment est important car il intervient dans une phase de développement nouvelle en termes de contenus, d'enjeux, de réalité même de la question culturelle dans toute sa diversité. Les interventions précédentes ont bien montré en quoi la diversité pouvait être une mise en commun à condition de garder notre identité. Ce qui est important pour nous dans cette séance, c'est qu'elle réunit un conseil de développement, des élus, une institution « L'observatoire des politiques culturelles », qui a conduit à la fois une activité éditoriale en grande partie sur les droits culturels, et de la formation à la culture de la personne dans son rapport aux autres pour mieux appréhender ces notions de diversité.

Cette journée est importante pour nous car elle concrétise une première phase.

Quelques mots sur le forum des Lucioles : ce terme n'a pas été choisi pour faire poétique, mais politique. En effet, la disparition des lucioles est tirée d'un article extraordinaire de Pierre Paolo Pazuzzi de 1974, 9 mois avant son assassinat. Alors qu'il allait avec ses camarades 10 ans auparavant les soirs admirer Rome dans la campagne romaine, discuter entre jeunes gens qui avaient plein d'avenir et de volonté de transformer le monde, il a constaté la disparition des lucioles. C'est une métaphore qu'il a utilisé pour expliquer que les lucioles étaient les petites lumières qui pouvaient éclairer la nuit, qui pouvaient éclairer la pensée. Elles nous obligeaient, à côté des grandes manifestations, des grandes poursuites de lumière, de penser une époque. Leur disparition était le signe que la culture telle que l'on pouvait l'envisager dans son étroitesse, limitée aux œuvres de l'esprit ou les œuvres artistiques, n'était plus un rempart contre la barbarie. Il avait d'ailleurs des mots extrêmement durs pour en parler, voire provocateurs.

Nous avons voulu choisir cette référence, non pas pour prolonger le constat de la disparition des lucioles, mais au contraire pour marquer la nécessité de la survivance des lucioles. La nécessité d'éclairer frontalement toutes les obscurités qui ressortent d'une société multiculturelle, société où la fracture sociale a pris de plus en plus d'ampleur par rapport au débat, la délibération, dans cette société qui ne prône pas le multiculturalisme. Le forum des lucioles a souhaité renouveler la pensée de l'action des politiques culturelles, de ne pas se contenter de la formule « d'accès aux biens culturels » dont la politique existe depuis 40 – 50 ans. La politique d'accès aux biens culturels n'est pas suffisante pour permettre à la personne de pouvoir prendre la parole dans un rapport à soi pour se former, dans un rapport à l'autre, et dans un rapport au groupe. La culture est vivante. Ce n'est pas seulement la transmission d'un patrimoine, bien qu'elle soit fondamentale dans la vie d'un individu : savoir d'où il vient pour savoir où il va.

Le partage et l'échange avec d'autres acteurs (artistiques, culturels ...) nous ont paru très importants dans cette démarche. La multitude de frontières administratives présentes au niveau de l'Etat entre les politiques populaires et culturelles nous a profondément interrogé. Que serait la culture sans une part de social et d'imaginaire ? Aujourd'hui, les droits culturels trouvent une inscription législative, une inscription dans les objectifs des collectivités territoriales, mais peinent encore à s'inscrire dans les institutions culturelles. Il est temps de passer à la concrétisation.

LES DROITS CULTURELS SONT PARTIE INTEGREE DANS LEUR FONDATION DES DROITS DE L'HOMME.

INTERVENTIONS LIMINAIRES

Présentation de Patrice MEYER-BISCH par Michel GILBERT, Forum des Lucioles :

Patrice MEYER BISCH, philosophe, coordonnateur de l'institut inter- disciplinaire d'éthique et des droits de l'homme et de la chaire UNESCO des droits de l'homme et démocratie à l'Université de Fribourg (Suisse).

Il est fondateur de l'Observatoire de la Diversité et des Droits Culturels.

Il travaille depuis plus de 20 ans sur la question des droits culturels et a notamment coordonné l'élaboration d'un texte de référence qui s'appelle « la déclaration de Fribourg » (2007).

Patrice MEYER-BISCH, Co-rédacteur de la déclaration de Fribourg : « Les droits culturels, quelles responsabilités pour les collectivités territoriales ? »

J'aime beaucoup l'expression employée par Jean Caune tout à l'heure, celle « d'éclairer toutes les obscurités » sauf que c'est évidemment très ambitieux puisque par définition nos obscurités nous font peur, que ce soit dans notre inconscient ou toutes les formes d'inconsciences sociales et nos incapacités face à toutes les misères sociales, face à l'inculture, face à la bêtise qui entraînent la violence et les irresponsabilités que nous connaissons.

Comment éclairer ces obscurités ?

Les droits culturels ne sont pas une panacée universelle comme cela a pu être reproché, ce sont des outils de clarification avec une logique universelle. Les droits culturels sont partie intégrée dans leur fondation des droits de l'homme. Ces deux notions ne sont donc pas séparables. Chacun de ces droits ne peut s'interpréter que dans l'interdépendance avec les autres libertés, droits fondamentaux et responsabilités qui vont avec.

Qu'est-ce que cela signifie ?

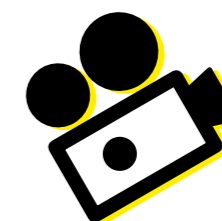
Nous ne remplaçons pas les logiques de démocratisation des droits culturels puisqu'il reste forcément des logiques d'accès aux grandes œuvres pour reprendre le vocabulaire classique, puisqu'il s'agit au contraire d'assumer partout le droit de participer à la vie culturelle et faire que toutes ces petites lucioles s'allument. Ces lucioles sont toutes petites mais portent quelque chose de grand. Dans une situation vulnérable, ces petites lucioles peuvent vite être ignorées ou être éteintes. Cela ne remplace pas non plus l'analyse des politiques culturelles puisque toute politique démocratique n'est légitime que dans la mesure où elle réalise l'effectivité des droits de l'homme correspondants. Nous sommes donc là au cœur des politiques culturelles et de leur légitimité par les droits de chacun de participer à la vie culturelle avec tous les droits qui sont contenus dans ce panier de droits qu'on a déployé dans la déclaration des droits culturels, dite « déclaration de Fribourg », mais que l'on trouve disséminé dans différents instruments internationaux, régionaux et nationaux. Cela ne concerne pas que les politiques culturelles. Cela concerne aussi l'éducation, la communication ...

Sans cette dimension, la communication est parfois déculturant, notamment la communication de masse qui parfois tue la cité, la critique. Les politiques de santé sont également concernées : elles doivent commencer par partager des savoirs biologiques, les savoirs corporels, les savoirs sur la terre, sur le territoire, sans quoi elle resterait une politique techniciste et de pouvoir.

Cela ne remplace pas le pouvoir d'agir, puisque chaque droit de l'homme est une capacité, et pour avoir un pouvoir d'agir il faut avoir un pouvoir de savoir. Les droits culturels ne sont pas simplement le droit de revendiquer son identité, c'est le droit de savoir, la liberté de choisir ses savoirs et sa responsabilité de les développer. Cela ne remplace pas non plus le développement social local ou territorial puisque c'est dans l'analyse des écosystèmes culturels que l'on va identifier les ressources culturelles auxquelles il ne suffit pas d'avoir accès mais auxquelles il faut pouvoir travailler, participer, contribuer. Les droits culturels font que chaque homme compte et doit être en mesure de partager ses savoirs.

Les droits culturels touchent tous les domaines, et aussi les lignes de fracture. Nos libertés individuelles deviennent fortes que si et seulement si elles se partagent, se critiquent rigoureusement, se ressource, quand elles touchent au bien commun dans la diversité des savoirs qui se croisent. On nous a parfois accusé de déterminisme alors qu'au contraire, nous refusons cette idée. Toutes les cultures comptent. Toutes ces libertés répertoriées dans l'article 3 de la déclaration de Fribourg ne sont pas les libertés de dire n'importe quoi, mais la liberté d'expression, d'opinion, de conscience. Les autres libertés, interprétées en tant que libertés culturelles sont des libertés instruites de leurs savoirs et de leurs responsabilités. C'est très exigeant.

On nous a accusé d'être relativiste alors que l'on est universaliste. Nous allons chercher dans toutes les formes de diversité cette universalité culturelle et que personne ne peut rassembler dans une idéologie.



**« OSE SAVOIR ! »
C'EST LA
DEVISE DES
LUMIERES
A LAQUELLE
IL FAUT
REVENIR.**

On nous a aussi accusé parfois d'être populiste alors que l'on cherche simplement le droit de tous à participer à la vie culturelle. En réalité, il n'y a pas de culture sans excellence. La question ici est donc de dire comment une logique de participation la plus large possible, y compris auprès de populations qui paraissent pauvres, démunies, permet le partage de connaissances riches et d'excellences quelle que soit leur situation, quelle que soit la diversité de leurs souffrances mais aussi des créations bien entendu.

On nous a accusé d'être « fourre-tout ». Pourquoi ? Parce que nous ne parlons pas seulement de politiques artistiques et culturelles. Il faut le décloisonner. Si on ne décloisonne pas, on a une politique encastée, sectionnée. Or il est bien clair que la culture que nous avons dans notre propre corps, notre propre alimentation, dans la tendresse, dans le rapport au travail, dans le rapport au territoire, est une culture vitale que nous vivons à travers les arts et techniques.

La transversalité ne peut éviter d'être « fourre-tout » qu'à condition de redorer la notion de discipline. Discipline pour comprendre l'histoire et la mémoire de nos patrimoines, pour faire exploser nos langues et en redorer le goût et la fierté à travers la poésie.

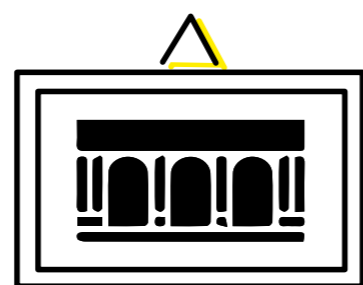
« Ose savoir ! » C'est la devise des Lumières à laquelle il faut revenir.

On nous a accusé enfin de diluer les responsabilités. La question se pose de quelles responsabilités notamment pour les collectivités territoriales. Les Métropoles sont dans une logique de cités. Il y a donc différentes échelles de gouvernance qui sont des échelles de communalité, de communalités politiques ou de citoyens qui doivent s'imbriquer et c'est ça la difficulté. Nous avons un principe assez fondamental dans les droits de l'homme et dont nous ne parlons pas assez, c'est la proximité entre ce que l'on appelle les porteurs de droits et les porteurs de devoirs. Nous, citoyens, porteurs de droits, avons le droit de revendiquer nos libertés mais aussi nos responsabilités culturelles. Les porteurs de devoirs sont également nous, vous, moi. Nous avons le devoir de partager nos richesses, de savoirs.

Quelle compétence pour répondre aux obligations à l'égard des droits culturels ?

Perspective pessimiste : chacun fait ce qu'il veut, quelle que soit son appartenance politique. Est-ce qu'une métropole doit prendre la compétence culturelle au détriment des communes ? C'est en fait une compétence commune, qui concerne tout le monde et qui se fait à toutes les échelles. Ensemble, il faut refonder, retravailler les politiques culturelles, mais aussi et surtout commencer par observer, recueillir et écouter chaque homme, chaque femme. Chacun a le droit de s'entendre dire : « ton histoire nous intéresse ». Chacun a le droit de trouver la façon originale de la raconter.

Nous avons besoin de jouir de cette singularité de découverte par untel et untel. Les œuvres n'en sont que les intermédiaires, des intersubjectivités. Pour trouver cette excellence, nous avons besoin que chaque chose ait du sens dans la vie quotidienne. Peut-être qu'il faudrait distinguer assez nettement ces trois degrés de participation qui sont l'accès, la pratique et la contribution à différents niveaux, publics comme privés, sans les cloisonner car ils ont besoin de leur aide mutuelle pour avancer et affronter le mal commun.



**DROIT DE
CHACUN A
CONTRIBUER A
L'AUGMENTATION
DES SAVOIRS,
QUI CONSTITUE
UNE DES
POSSIBLES
MISES EN
OEUVRE
DES DROITS
CULTURELS.**

Marie Christine BLANDIN, sénatrice et ancienne présidente de la Commission Culture, Education et Communication à l'origine de la loi sur les droits culturels : « Les droits culturels sont inscrits dans la loi NOTRe : enjeux, résistances, perspectives ».

Je m'intéresse à la question de droits culturels depuis toujours, notamment parce que dans mon enfance, l'accès aux œuvres et à la culture n'était pas évident. Prendre un livre dans le milieu ouvrier qu'était le mien, c'était se faire traiter de « fainéant ». Je suis donc très sensible aux chemins qui peuvent faire accéder à la culture, à toutes les cultures.

Les droits culturels sont donc désormais dans la loi. Et notamment dans la loi « Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche, où nous, les écologistes avons fait introduire les « sciences participatives », droit de chacun à contribuer à l'augmentation des savoirs, qui constitue une des possibles mises en œuvre des droits culturels.

Dans la loi NOTRe bien sûr, qui stipule que la responsabilité culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et pas l'État.

Et surtout dans la loi « liberté de création, architecture et patrimoine » qui dit que « l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, définissent et mettent en œuvre dans le respect des droits culturels énoncés par la Convention onusienne, une politique de service public, etc. ». C'est à dire que cette loi donne à tout groupement de communes la compétence légitime pour mettre en débat et en réflexion les acteurs du territoire pour que soit définie une politique des droits culturels. Le vrai débat ce n'est pas le « partage des équipements » culturels (ou sportifs), mais c'est que les groupements de collectivités ont désormais la compétence d'organiser la réflexion.

C'est désormais dans la loi, même si la Déclaration universelle des droits de l'homme, les textes de l'Unesco sur la diversité culturelle, la convention de Faro avec 171 signataires, la déclaration de Fribourg, etc. devraient s'appliquer à tous... mais les pays ne ratifient pas ces textes dans leurs lois nationales. C'est chose faite en France, donc.

Les résistances à la question des « droits culturels » persistent évidemment, même au sein du ministère... sans parler de la particularité bien française du dialogue prioritaire du Ministère de la culture, aux dépens de autres disciplines, avec le spectacle vivant et le syndicat des entrepreneurs qui le défend - et qui n'aime pas trop les droits culturels...

C'est dans la loi donc, mais c'est encore insuffisant parce que tout reste à faire, notamment avec cette notion de « droits culturels » qui demande sans cesse à être bien délimitée et précisée, au risque de confusion.

JE CITERAI LES ÉCUEILS SUIVANTS :

- d'abord il faut éloigner toutes les fausses interprétations comme celle du communautarisme, constamment « renvoyées à la figure » de ceux qui promeuvent les droits culturels. Les droits culturels sont ceux de LA personne, donc à l'opposé de toute conception communautariste. Idem pour « la promotion que feraient les droits culturels de coutumes inacceptables »... or c'est écrit de manière très claire dans les textes : les droits culturels sont indissociables des droits humains fondamentaux, donc totalement étrangers à la promotion de ce qui serait contraire à ces derniers (l'excision par exemple, souvent brandie comme épouvantail par les opposants aux droits culturels). La liberté de création enfin, qui serait menacée, et sur laquelle le rapport de Mme Chahid a apporté toutes les assurances nécessaires. Il y a donc ainsi une série de textes qui permettent aux élus et aux collectivités qui veulent s'emparer de la question des droits culturels, d'être outillés pour répondre à toutes les critiques éventuelles. Et je pense aussi que cette liberté doit être défendue par les artistes, notamment pour ceux qui soutiennent les disciplines les plus malmenées, je pense aux musiques actuelles, à certains plasticiens, etc.

- deuxième point, ne pas se tromper de sens, dans l'élaboration des droits culturels. Ex : résumer les droits culturels à faire des tarifs réduits (pour que « tous aient accès à »), ou au redéploiement mécanique des subventions, l'équité territoriale automatique, dire que « tout se vaut », etc. Ne pas commencer par-là, du moins mais par un questionnement permanent des politiques culturelles publiques mises en œuvre : comment travaillent-elles à la reconnaissance de l'égalité culturelle de chacun ? Comment contribuent-elles à produire de la culture, de l'esthétique, du partage, de l'émerveillement... C'est l'écoute et la possibilité pour chacun de trouver des lieux pour « qualifier » ses envies de pratique culturelle.

- la critique du « alors tout se vaut ? » sur le plan culturel. Il ne s'agit pas d'une remise en cause d'un savoir expert par rapport à un savoir de « citoyen », mais de coproduction d'un savoir et d'une culture, faire produire des choses intelligentes ensemble. Croiser la diversité, la richesse, l'intelligence de chacun avec les savoirs experts.

**METTEZ
LES DROITS
CULTURELS
PARTOUT !**
UN CONSEIL ENFIN :

mettez les droits culturels partout ! C'est comme le développement durable, il faut pouvoir tout le temps interpellé avec ça, faire réfléchir. Et à ce propos, je veux citer S. Hessel et E. Morin (Le chemin de l'espérance) : « Vivre plutôt que survivre, vivre là où les émotions et les émerveillements esthétiques doivent être considérés non comme des luxes réservés à l'élite mais comme des droits dévolus à chacun ».

Prendre le temps d'élaborer ensemble les nouveaux critères et les chemins d'exécution, en commençant par recenser l'existant, parce qu'il y a beaucoup de choses qui se font déjà ...

Plusieurs villes se mettent à réfléchir dans ce sens (Tournai, Rennes, la région Normandie, la région Aquitaine) et sachez, par exemple, que nous avons visité avec ma commission (parlementaire) la grande bibliothèque de Stockholm qui envoie tous les ans dans plus de 700 îles des containers de livres avec des quotas de langues étrangères, après avoir fait l'inventaire de la diversité des habitants et de leur langue, selon la part de migrants, d'étrangers qui y résident.

CONCLUSION :

il faut retrouver le sens, être ouverts à tout, comme les lucioles, comme le rappeur Gaël Faye, qui a écrit son livre « Petit Pays » ou Djamel Debbouze, notre devoir de « droits culturels » devrait permettre que de telles expériences soient possibles partout.

Comme il y a de moins en moins d'argent, soit on n'applique pas la loi et on ne soutiendra que « l'incontestable » (on ne rénovera que la Joconde au Louvre), soit on la met en débat, on croise « l'incontestable » et l'émergence, et on aura une pluralité de liens, l'émancipation, la paix. Et à tous les archaïques qui pensent que dans une politique culturelle il faut favoriser le « rayonnement », je réponds « ça n'est pas la priorité », parce qu'avec les droits culturels, je vous l'ai dit longuement, ça rayonne tout seul.

Je vous remercie.

RETOUR D'EXPERIENCES

Vincent GUILLON, directeur adjoint de l'Observatoire des Politiques Culturelles.

Quelques mots d'introduction

Cette table ronde a vocation à poser le cadre des ateliers qui se dérouleront après dans lequel vous pourrez discuter des différentes actions mises en place ici et ailleurs. Quelques propos introductifs sur cette politique publique que sont les droits culturels.

Le débat autour des droits culturels soulevé par les lois Notre et LCAP nous rappelle que l'intervention publique en matière de culture relève aussi d'une lutte entre différentes manières de politiser la culture. L'apparent consensus qui régnait au sein des politiques culturelles et des collectivités territoriales sur les objectifs et manières de justifier l'action publique en matière de culture, a été quelque peu oubliée. Cette référence aux droits culturels qui gonfle depuis quelques années maintenant, est ni plus ni moins que notre modèle d'intervention publique culturelle hérité de l'essor des politiques publiques culturelles depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Ce modèle n'est pas inutile pour construire la discussion. Rappelons sur quels fondements il s'appuie.

L'un des premiers fondements est l'amalgame ou l'adéquation entre communauté politique et communauté culturelle, c'est-à-dire une politique culturelle au service de l'État Nation, au service de la métropole, au service d'une collectivité territoriale.

Le second fondement est une conception plutôt unitaire.

Le troisième fondement est l'accroissement de l'offre culturelle proposée par un secteur professionnalisé depuis les années 80 notamment et une volonté d'élargir la base sociale de la fréquentation de l'offre proposée par ce secteur-là. Enfin, le quatrième fondement que l'on oublie souvent est la décentralisation culturelle qui a induit un fort développement des politiques culturelles au sein des collectivités territoriales mais sans grande diversification. C'est-à-dire qu'on a un petit peu fait de partout la même chose avec une forme de standardisation, d'homogénéisation à travers les formes de régulation professionnelles d'une part et un certain mimétisme politique d'autre part.

Nous sommes actuellement à un moment où le modèle initial de cette politique publique culturelle tend à se fissurer et interroge les équilibres ou déséquilibres qui ont été institués à travers ce modèle-là. Tout d'abord les équilibres entre les catégories d'acteurs, les positions plus ou moins favorables, qu'ils occupent. Deuxièmement, les équilibres entre les arts et les autres disciplines culturelles. Les équilibres entre les références et les communautés culturelles qui sont mises en avant. Enfin les équilibres entre ce qui relève d'une action plutôt sectorisée et d'autre part ce qui relève d'une action plutôt transversale.

Qu'est-ce que cela implique en termes de politiques publiques ?

Est-ce que agir dans le spectre des politiques culturelles annonce la fin des politiques culturelles telles que nous les connaissons, comme catégorie d'intervention publique plutôt autonomes et distinctes ? Ces droits culturels constituent un nouveau référentiel d'intervention publique culturelle : viennent-ils s'ajouter ou se substituer aux précédents ?

Il y a controverse sur tous ces points.

Le glissement des politiques culturelles comme modalité de protection des droits de l'homme, mine de rien fait ressurgir un certain nombre de questions auxquelles il est difficile de répondre.

**LES DROITS
CULTURELS
CHANGENT
QUELQUE
CHOSE
OU BIEN
NE CHANGENT
RIEN.**

Un certain nombre de dilemmes se posent : comment intervenir sans trop s’immiscer dans la liberté des individus ; la culture doit être organisée au sein d’une administration publique, au sein de l’appareil d’État ; ou bien faut-il tenter de se rapprocher davantage du citoyen, accompagner les initiatives issues de la société civile, selon une logique de subsidiarité. Selon les réponses apportées par les collectivités, elles vont mobiliser des notions de la rhétorique démocratique différentes : démocratie culturelle, diversité culturelle, droits culturels ... Et en réalité, que se passe-t-il ? Les collectivités publiques ont tendance à jongler entre ces différents concepts qui parfois peuvent entrer en dissonance et s’opposer sur certains aspects.

Mais, au-delà des idées, et leur mise en récit politique, il est grand temps d’ouvrir la boîte noire des droits culturels et des politiques publiques à cet égard et de voir en quoi les droits culturels changent quelque chose ou bien ne changent rien. C’est sur ce dernier point que nos invités ont été amenés à intervenir.

Trois questions leur ont été posées :

- Comment avez-vous mis à l’agenda de votre politique publique la question des droits culturels ? Comment l’avez-vous portée ?
- Qu’est ce qui a concrètement le plus changé dans la politique culturelle de votre collectivité voire dans les autres politiques publiques ?
- vous n’êtes pas parvenu suffisamment à faire évoluer au regard de la prise en compte des droits culturels ?

**Catherine BRUNAUD-RHYN, Conseillère Départementale déléguée à la Culture
Laurence LOYER - Camebourg, Directrice de la délégation à la Culture,
Conseil Départemental de la Manche**

Catherine BRUNAUD-RHYN : la particularité du Département de La Manche est qu’il n’y a pas de métropole. Il n’y a que de petites villes. Depuis plusieurs mandatures, la politique culturelle du Département est attachée à aller irriguer la culture sur l’ensemble du territoire. Pourquoi préciser cela ?

Parce qu’il y avait déjà un terreau, une manière de travailler collaborative qui facilite cette démarche. Nous avons entamé des démarches de prospective territoriale de janvier 2012 à décembre 2013 afin d’aborder sereinement les évolutions à venir. Cela a été conduit de manière participative. Les élus, les services, les habitants, des experts, des grands témoins ... ont été consultés.

On a essayé de monter une organisation dans tout le département : des temps de rencontre en soirée qui s’appellent « la fabrique de la manche » ont été organisés. Validée le 12 juillet 2013 par l’assemblée départementale, la réflexion portait le nom « La Manche 2025 : La Manche de demain : une ambition, un projet, un engagement ». On était déjà dans l’anticipation des droits culturels puisque nous étions avant la loi Notre de 2015 puis la loi LCAP de 2016 venant les inscrire.

Parallèlement à tout cela, la direction de la culture envisageait d’organiser les assises de la culture mais là encore avec une méthode différente de ce que l’on peut appeler méthode classique :

nous étions en recherche de nouveauté en méthodologie.

On a décidé de rejoindre la démarche d’observation et d’évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels « PAIDEIA » initiée par le réseau culture 21 et l’institut des droits de l’homme.

Nous sommes venus en 5^{ème} position : 4 départements avaient déjà rejoint la démarche : la Gironde, le territoire de Belfort, le Nord et l’Ardèche ».

**IL FAUT
CONTINUER
A ESSAIMER,
PARLER
DES DROITS
CULTURELS**

Laurence LOYER-CAMEBOURG : Voilà comment cela a été inscrit à l’agenda. Ça n’a pas été simple. Il a fallu rencontrer nos élus, expliquer quel était l’intérêt de faire autrement, de faire autre chose et repenser complètement nos façons de travailler.

Qu’est ce qui a concrètement changé depuis ? Les conférences, les rencontres, les moments d’échanges, les forums ... ont commencé en mars 2014. Lorsque l’on entend « droits culturels », beaucoup pensent que cela ne concerne que la culture. Il a donc fallu énormément expliquer, réexpliquer, convaincre.

Jusqu’ici, une politique était surtout très prescriptive. Le but était donc de mobiliser tout ce terreau d’acteurs et de réfléchir ensemble afin de créer des projets et du sens. Ce qui a changé aussi : le fait de faire participer un public plus large, évaluer les perspectives. Les schémas départementaux ont ainsi été retravaillés notamment le schéma d’enseignement artistique et des pratiques en amateur et celui de la lecture publique. Cela veut dire qu’aujourd’hui, les critères d’éligibilité sur la retenue des projets sont construits avec les propres bénéficiaires.

Cela a amené au sein de notre collectivité et de la communauté culturelle beaucoup plus de transversalité grâce à la participation d’autres collègues, d’autres associations issues d’autres champs que celui de la culture. Ces croisements ont permis une véritable richesse sur le sujet et augmenté réellement ses capacités.

CE QU’IL RESTE À FAIRE : le chemin à parcourir reste énorme. Nous le démarrons simplement avec la rédaction d’un schéma en cours. Il faut continuer à essaimer, parler des droits culturels, continuer à expliciter ce que cela recouvre, continuer à élargir les cercles afin d’impliquer le plus de personnes possible.

Catherine BRUNAUD-RHYN : POUR CONCLURE, le premier handicap à surmonter est effectivement de définir les droits culturels, car c’est un vrai blocage. Le deuxième, c’est élargir les cercles, et prendre en compte le fait qu’il faut du temps. Cette méthode d’évaluation nécessite qu’on se l’approprie, et que l’on réinterroge perpétuellement chaque cas. Malheureusement nous sommes dans une période où la réforme des périmètres des collectivités fait que tout va très vite, tout se bouscule, et cela nous empêche d’avancer.

**LA PROXIMITÉ
EXISTANTE
ENTRE L'ÉLU ET
LE TECHNICIEN,
AYANT LE MÊME
LANGAGE A
SANS DOUTE
FACILITE LES
ÉCHANGES DANS
LES OBJECTIFS
QUE L'ON SE
DONNAIT.**

Emmanuelle WILLIAMSON – Adjointe à la Culture et à l'Éducation – Ville de Lorient

Bonjour, « demat » en breton. Lorient est une ville de 50 000 habitants située dans une agglomération de 205 000 habitants. C'est une ville récente, une ville chantier, ouvrière, et assez pétrie d'humanisme de par ses fondateurs et où l'Eglise n'était pas là. Les associations d'éducation populaire ont pris petit à petit beaucoup de place et ont toujours été depuis des partenaires importants des politiques publiques. Cela explique la suite sur les droits culturels. Nous avons la chance à Lorient d'avoir au sein de la direction de la culture une mission qui s'appelle « action culturelle de proximité » qui date des années 90 et qui a été créée dans le cadre de la politique de la ville. Elle portait donc dans ses gènes la transversalité. Cette mission n'a jamais été enfermée dans des questions de politiques culturelles. Elle a toujours été en dialogue avec tous les acteurs. Cette action aurait pu se focaliser uniquement sur les actions politiques de la ville, les publics spécifiques, mais cela n'a pas été le cas car nous avons senti ce danger venir.

La proximité existante entre l'élu et le technicien, ayant le même langage a sans doute facilité les échanges dans les objectifs que l'on se donnait. Progressivement, ces actions ont été territorialisées.

Qu'est-ce que cela a transformé dans notre approche des politiques culturelles ?

Ce n'est pas l'action culturelle de proximité qui fait ce que les autres ne font pas, c'est bien une façon de réfléchir particulière qui a été mise en place. On est dans une action qui porte toujours de l'analyse et la réflexion. De nombreux autres services tels que l'enfance, la voirie etc., s'inspirent de ces nouvelles façons de faire petit à petit. L'idée est de créer des mini laboratoires avec pour objectif de transformer les pratiques professionnelles et de réinterroger la place de chacun dans les projets.

EXEMPLE : une résidence d'auteurs qui nous a été proposée par « Livre et lecture » en Bretagne. En échangeant avec l'élue au CCAS, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant que les auteurs s'installent dans la maison de la solidarité. Dès le départ, dans le choix de l'auteur, ce n'est pas quelqu'un de la culture qui est allé au jury, mais une personne qui est conseillère en économie sociale et solidaire. Puis le projet a été porté par la maison de la solidarité, il n'a pas été porté par la direction de la culture. Et lors d'une réunion organisée avec différents partenaires, il s'est posé la question de la billetterie, or ce n'est pas le rôle de cette conseillère. Mais elle avait envie d'aller au-delà de son domaine de compétence.

AUTRE EXEMPLE : le centre dramatique national de Lorient dirigé par Rodolphe Dana (artiste), a mis en place dans le cadre de son projet un festival pour et par la jeunesse : les jeunes sont donc à la fois mobilisés sur scène avec des artistes, mais aussi à l'accueil, dans les coulisses etc. Notre direction est positionnée dans un rôle de quasi observation des transformations mais à l'aune des droits culturels, afin de renvoyer une image de ce qu'il pourrait se passer, sans donner une leçon mais plutôt en proposant un regard.

Qu'est-ce que l'on n'a pas suffisamment fait ?

Vis-à-vis de mes collègues élus, la notion de droits culturels n'est pas encore très lisible et intelligible. La question des indicateurs qui nous permettent d'évaluer les politiques publiques mérite d'être creusée car ces indicateurs ne sont pas forcément les indicateurs classiques, question que l'on partage avec la Région.

Il y a donc un vrai travail de recherche à faire.

POUR CONCLURE : je dirais qu'il faut transformer la culture des professionnels de la culture.

EXEMPLE : Pendant la guerre, Lorient a été bombardée, 85% de la ville avait été détruite, et jusque-là, dans les années 70 il y avait des habitats provisoires appelé « baraques ».

AUJOURD'HUI, il y a des habitants qui veulent que l'on remette un lieu de mémoire, une baraque. Je me retrouve face à des professionnels du patrimoine qui disent que si l'on reconstruit une baraque, ça ne sera pas une vraie car elle sera aux 3/4 neuve et il ne restera pas grand-chose de la vraie baraque. Ils disent aussi que ce n'est pas un vrai projet, que ce sont des nostalgiques, ...

Il y a une réelle opposition entre les experts et ceux qui ont vécu ça.



Sonia PIGNOT, Maire-Adjointe déléguée à la culture et au patrimoine – Ville de Saint Denis

Ce sont des rencontres d'histoire qui font que parfois on lance des orientations politiques spécifiques.

Saint Denis est une ville de 120 000 habitants, polymorphe avec plus de 170 nationalités et encore plus de langues parlées, un patrimoine historique très important comme la basilique de Saint Denis célèbre de par les rois de France ou encore son patrimoine industriel, et un patrimoine commun qu'il fallait faire vivre avec toutes ces spécificités-là et les différentes vagues d'immigration (Italiennes, bretonnes, les kabyles ...). Lorsque je suis arrivée en 2014 à la culture et au patrimoine, il n'existait pas encore de schéma d'orientation des politiques publiques culturelles. Il y avait effectivement une politique très volontariste très longtemps inspirée par la démocratisation culturelle, il y a eu l'installation d'un CDN extrêmement important, un grand cinéma, un grand festival de musique classique, mais il y avait une sorte de dichotomie entre politique culturelle et une politique plutôt issue de la vie associative, de la jeunesse et du socioculturel avec un nombre importants d'associations avec des pratiques en amateur foisonnantes, puis l'installation de très nombreux artistes dans cette ville, que ce soient des plasticiens, des danseurs, des gens de théâtre.

Il y avait quand même une séparation assez importante entre les budgets dévolus aux gros établissements et le reste. Il y avait donc soit un incompris, soit un problème d'écoute des besoins des gens. Alors, il y a eu cette volonté de redonner une impulsion politique très forte. Et on voyait bien que les politiques de démocratisation des politiques culturelles butaient, car malgré toutes les aides, les gens ne venaient pas plus ni au théâtre, ni au cinéma, ni dans les grands festivals. Il y avait donc des freins symboliques beaucoup plus importants que des freins financiers.

En tant qu'élue EELV, j'avais beaucoup travaillé sur l'agenda 21. Un agenda 21 culture avait été adopté en 2012 à Saint Denis, mais il était resté dans un tiroir. On l'a ressorti, puis j'ai rencontré dans le cadre du congrès des villes unies, le CGLU à Bilbao, Patrice Meyer Bisch et Christelle Blouet du réseau Culture 21. En les écoutant, c'est un discours qui me parlait et m'a donné envie de travailler avec eux car moi toute seule, je ne sais pas faire. Nous avons travaillé ensemble pendant un an sur la base d'étude de cas en agrégeant avec des professionnels très divers la culture, le social, la jeunesse

... soit toutes les directions sectorielles. Nous avons regardé comment au regard des politiques culturelles nous interrogeons les pratiques professionnelles. Nous avons abouti à l'élaboration d'un schéma et c'est un point d'étape dans une politique à mettre en place qui n'est finalement que le début du chemin. On l'a lancé lors d'un moment très émouvant puisque c'était au moment des assauts qu'il y a eu au stade de France et l'intervention du Raid en novembre 2015. C'était un temps très fort, fondateur pour cette ville pour laquelle il existe souvent une image dégradée. Il y a eu une volonté de montrer que St Denis n'était pas que ça et qu'il y avait d'autres choses qui s'y passaient.

Où en sommes-nous actuellement et qu'est ce qui a changé ?

Pour le moment rien, mais finalement tout parce que l'on ne réinvente pas l'eau chaude, on va partir des pratiques existantes, voir celles qui peuvent révéler des droits culturels et voir comment s'en inspirer. Cela interroge surtout les professionnels : certaines directions pensent par exemple à changer de nom en intégrant « droits culturels ». La plupart disent « nous ne savons pas faire » ; ils sont actuellement en séminaire de travail pour réinterroger leurs propres pratiques et l'organisation du service pour le mettre au service des droits culturels. Nous sommes au début du chemin mais c'est un énorme travail pour lequel je les remercie car cela demande une réflexivité et une capacité à se remettre en question fortement. Nous avons repris action par action le schéma des politiques culturelles afin de voir comment chacun peut s'organiser et impulser une démarche avec la population. Et ça c'est le plus difficile : le plus grand danger, c'est nous-mêmes. Nous tombons dans nos propres pièges. Il est donc nécessaire de prendre le temps pour déconstruire ces anciens modèles. L'autre difficulté est de rendre cette notion compréhensible sans qu'elle nous fasse passer pour des intellectuels. Et comment faire pour que cette notion soit intégrée de fait dans nos politiques sans avoir le besoin de le rappeler sans cesse à chaque échelon ?

Raoul LHERMINIER, Conseiller Départemental délégué – Conseil Départemental de l'Ardèche



L'Ardèche, c'est 339 communes, dont la plus importante est Annonay, et 5 000 conseillers municipaux. La démarche portée sur les droits culturels a commencé en 2006 lorsque le Département est allé voir l'Observatoire des Politiques Culturelles en lui demandant d'organiser un cycle de travaux avec à la fois tous les acteurs culturels des 339 communes, autant si ce n'est plus d'associations de préservation du patrimoine et d'ateliers artistiques.

L'objectif était que nous essayons de parler le même langage ensemble et de voir comment les collectivités locales pouvaient s'emparer du sujet. Ce cycle de conférence a été mené et nous a permis de travailler sur un certain nombre de thématiques dont nous, Département, avec 75% de dépenses sociales, nous paraissions fondamental afin de sortir des métiers du social. Ce qui nous intéressait ici c'était la reconnaissance de l'individu. Le premier travail qui a été fait est de mettre en place un vadémécum qui s'appelle « culture est lien social ». Il nous manquait ensuite alors une formation de « technicien » du social, de la culture, de l'aménagement du territoire qui puisse évaluer les politiques publiques au regard des droits culturels.

Ce travail a été fait dans un premier temps avec le Réseau Culture 21 et d'autres acteurs pour présenter un dossier européen, dossier qui a été refoulé de nombreuses fois. Puis nous avons saisi une opportunité, et je salue Yves Ackermann, ancien président de la commission culture de l'association des départements de France et Président du Conseil Départemental du territoire de Belfort, avec qui nous avons réussi à ce que par ce biais-là, 4 départements commencent la démarche PAIDEIA. Ce travail nous a vraiment permis tous ensemble de nous apercevoir que le plus petit des départements qui est le territoire de Belfort, mais aussi le plus grand, celui de la Gironde, le plus peuplé qui était celui du Nord, et le plus rural des quatre qui était celui de l'Ardèche, nos problématiques étaient les mêmes. Cela nous a permis de faire un véritable travail de fond.

Je suis ensuite devenu conseiller départemental délégué à l'éducation et j'ai eu la chance de pouvoir faire en sorte que les droits culturels puissent être pris en compte dans deux collèges du Département avec le soutien de deux académies.

LA DIFFICULTÉ : les départements sont une vieille dame, où les choses sont organisées en tuyaux d'orgue. Or, les droits culturels sont aussi ceux des personnes qui y travaillent. Aujourd'hui nous avons des organisations hiérarchiques où le chef à toujours raison et derrière cela, il y a un vrai problème de droits culturels. Se pose alors la question de comment d'un point de vue managérial on refonde complètement l'ensemble de cette démarche pour pouvoir y arriver.

Personnellement je ne suis plus vice-président au département, mais j'ai demandé à l'être au sein du parc naturel régional.

JE TRAVAILLE DONC avec eux sur les droits culturels au sein de la fédération et j'essaye d'inoculer un virus, en parler partout et faire que cela avance, rester proche de la création. Il ne faut pas reconstruire le passé, mais créer de nouveaux monuments qui le rappellent. Nous expérimentons actuellement avec les habitants et les touristes une action de mise en valeur du patrimoine. La création se doit d'être associée à la participation des populations.

Vincent GUILLON : beaucoup d'entre vous ont fait référence à la démarche PAIDEIA notamment comme support et processus d'évaluation des politiques publiques au regard des droits culturels. Christelle Blouet étant absente, Patrice Meyer Bisch se propose d'en dire quelque mot en son nom et en tant que co-fondateur de cette démarche.

Patrice MEYER BISCH : Christelle s'excuse, et vous salue. L'agenda 21 culture a été fondé en 2004. En 2014, nous avons créé quelque chose de plus concret qui s'appelle Agenda 21 culture action, et la première des obligations parmi toute une série c'est la responsabilité des collectivités locales mondiales réunies vis-à-vis des droits culturels. Ce travail est en route et il est prometteur.

Le réseau culture 21 animé par Christelle Blouet est le réseau en France qui œuvre pour l'interprétation et la mise en place des droits culturels. C'est dans ce cadre que nous avons développé ensemble la démarche PAIDEIA qui signifie en grec « éducation » dans le sens de dégager le meilleur qui est dans chaque être humain, et que cette partie est un bien commun pour toute une société. Ce bien commun ne peut se développer que par le biais de tous ces acteurs qui sont là, et le résultat est une véritable citoyenneté.

C'est donc une méthode d'observation participative et systémique qui ne fait pas seulement participer les gens mais qui précise leur rôle et le type de dispositifs qu'ils mettent en œuvre. Ces analyses et partages d'expériences sont réalisés au regard des 8 dimensions des droits culturels. Il s'agit de tracer les savoirs, de voir comment ils sont utilisés, comment ils sont valorisés etc. Et d'identifier les liens qui manquent.

CE QUI A LE PLUS CHANGÉ : le fait que tout le monde est désormais concerné. Ce qui est le plus difficile : tout. Il est nécessaire de faire changer les mentalités, de clarifier des termes et l'ensemble des droits de l'homme.

LE DÉFI : travailler sur les indicateurs et faire en sorte qu'ils deviennent une responsabilité commune et pas seulement un transfert de compétence. Jean-Pierre Saez, directeur de l'observatoire des politiques culturelles concluait cette rencontre.

**L'AGENDA 21
CULTURE A
ETE FONDE EN
2004. EN 2014,
NOUS AVONS
CREE QUELQUE
CHOSE DE
PLUS CONCRET
QUI S'APPELLE
AGENDA 21
CULTURE ACTION**

QUELQUES MOTS SUR LES ECHANGES EN ATELIERS

En avril 2016, le conseil métropolitain a saisi le conseil de développement sur deux thématiques :

- L'intérêt métropolitain en matière sportive
- L'intérêt métropolitain en matière culturelle

La saisine s'articulait autour de 4 questions :

- Quelle plus-value pourrait apporter la Métropole dans les pratiques culturelles et sportives des habitants et usagers de la Métropole grenobloise ?
- Comment faciliter l'accessibilité des métropolitains aux pratiques culturelles et sportives ?
- Comment structurer l'action publique culturelle et sportive métropolitaine au regard de l'évolution des modes de vie et des pratiques des usagers ?
- Comment les acteurs et habitants du territoire peuvent-ils contribuer à l'émergence d'une politique culturelle et sportive métropolitaine ?

Deux groupes de travail ont alors été constitués (sport, culture) afin de proposer une réponse à cette saisine. La réponse du C2D, présentée le 12 juillet 2016, a été organisée autour de propositions socles, notamment autour de la gouvernance et de l'évaluation, et se concluait par « la nécessité que cette dynamique ne doit pas s'arrêter là et s'inscrire dans le temps... ».

Dans cette contribution, le Groupe culture dans la synthèse de ses propositions conclut :

« Après avoir réalisé un diagnostic fin sur les pratiques culturelles des métropolitains, affirmé l'égalité de dignité des cultures des habitants de la métropole et le droit de chacun de participer à la vie culturelle, la Métropole pourra apporter une plus-value à la vie culturelle des habitants et lutter contre les inégalités, à la condition de :

- Faire disparaître les barrières qui entravent les parcours culturels des habitants métropolitains.
- Donner la possibilité à chacun et à chacune de participer à la vie artistique et culturelle.
- Promouvoir l'identité interculturelle du territoire à travers un projet qui la représente aux yeux des habitants et habitantes, et la présente à l'extérieur.
- Soutenir les projets « hybrides » croisant arts, artistes, populations, territoires.
- Permettre la rencontre et la mise en réseau des acteurs culturels et ceux de l'éducation populaire.

« ... Il est proposé de mettre en place une conférence métropolitaine de la culture. Cette instance aura pour objectif de rassembler les acteurs de la culture de la métropole (élus, techniciens, acteurs culturels) ainsi que ses partenaires institutionnels. Elle constituerait une interface entre la métropole et la société civile locale, proposant un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains de la culture, instaurant un espace de démocratie participative, complémentaire du C2D, qui viendrait en appui à la réflexion des élus ».

Dans cette volonté de permettre la mise en œuvre de cette concertation, le groupe culture a proposé la réalisation d'une journée de réflexion autour des « droits culturels et des politiques publiques » pour donner une visibilité transversale des questions posées. Les objectifs de cette rencontre qui s'est déroulée le 5 octobre 2017 étaient les suivants :

« Les politiques publiques ont développé la notion « d'accès » à la Culture et aux œuvres. Les droits culturels proposent une approche différente : l'objectif est de partir des personnes, de leurs cultures, de leurs savoirs (référence à la définition de Fribourg et de l'UNESCO). Bien qu'inscrit dans la loi NOTRe, ce concept reste encore mal appréhendé par les élus et les collectivités.

Le C2D, en partenariat avec Le Forum des Lucioles, L'Observatoire des Politiques Culturelles, et Culture 21, propose d'ouvrir le débat sur les droits culturels avec des élus, institutions, associations etc. qui se sont saisis du sujet et qui ont des expériences à partager afin que les collectivités puissent se poser la question de l'intégration des droits culturels dans leurs politiques publiques ».

EN CONCLUSION

Cet événement a été l'occasion d'accueillir d'une part des élus de collectivités publiques d'autres régions de France (Ville de St Denis, de Lorient, Département de la Manche, de l'Ardèche), mais aussi des personnalités très engagées sur le sujet tels que Patrice Meyer Bisch, co-rédacteur de la déclaration de Fribourg et Marie Christine Blandin, Sénatrice et ancienne présidente de la Commission Culture, Education et Communication au Sénat. D'autre part, Christophe Ferrari, Président de la Métropole, présenta à cette occasion la nouvelle vice-présidente déléguée à la culture, Francie Mégevand, nouvellement élue. Cette rencontre a été clôturée par Jean Pierre Saez, directeur de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble.

Cette journée a été l'occasion de confronter nombre d'expériences en France : les départements de la Manche, de l'Ardèche, les villes de St Denis et de Lorient nous ont montrés d'une part les exigences que portent la volonté de s'engager dans des politiques publiques prenant en compte les droits culturels, et la nécessité de changer ses modes de fonctionnement institutionnels et relationnels dans cette démarche.

L'outil principal dans toutes ces expériences, se situant dans le dialogue, entre une multitude de partenaires et dans l'évaluation permanente des pratiques des uns et des autres.

Se mettre autour de la table, engager la palabre (comme le propose Patrick Meyer-Bisch), être à l'écoute de chacun, et construire de nouvelles approches permettant la reconnaissance des cultures de tous.

Dans la suite de cette journée, ce n'est pas une révolution qui est attendu mais plutôt, l'ouverture de chantiers permettant ce dialogue salutaire, hors de tout a priori, construit dans la volonté de faire évoluer les liens entre culture, pratiques artistiques, éducation populaire, action sociale et relations humaines.





CONSEIL D'ÉVELOPPEMENT
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

3 rue Malakoff, "Le Forum"
CS 50053 - 38031 Grenoble Cedex 01
04 76 59 59 59

C2D.LAMETRO.FR



GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE

